À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le ***CINQ MARS DEUX MILLE DIX NEUF***, à 19h00, à la salle municipale de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Claude Bourque — Mme Francine Lehouiller
Mme Sonia Rivard — M. Serge Marquis

Était absent :

M. Luc Adam — M. Réjean Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén. / Sec.-très. est aussi présente.

2- **Lecture et acceptation de l'ordre du jour et de l'avis de convocation**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 Février 2019
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R19-03-023 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères).

3- **PROCÈS-VERBAL**

05 février 2019

R19-03-024 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du ***cinq février deux mille dix-neuf***, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

4- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Un suivi sur les différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Monsieur Louis Naud s'informe de la démarche à faire pour faire une demande de révision de son évaluation municipale. Nous l'informons

qu'il doit se présenter à la MRC d'Abitibi-Ouest et qu'ils pourront le guider dans sa démarche.

Des citoyens qui utilisent le réseau d'aqueduc nous informe des différentes problématiques qui demeurent depuis la mise en service du réseau d'aqueduc. Ils nous font part que l'eau est tellement de mauvaise qualité, que les toilettes, les bains, les éviers ainsi que les vêtements tachent de façon anormale. Les membres du conseil les informent qu'actuellement il y a un suivi très serré qui est actuellement fait et que d'autres rencontres auront lieu avec les différents intervenants impliqués pour le projet d'aqueduc municipal.

6- CORRESPONDANCES

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

7- DÉPENSES

COMPTES À PAYER

Maxi Métal Inc.	Fournitures – Pompiers	495.95
Mun. Rapide-Danseur	Projet RAGARO	2 602.15
Caisse Desjardins d'A-O.	Versement 3/4 – Bureau municipal	15 000.00
Hamster / Buro Concept	10 caisses de papier : 563.38 Fournitures de bureau : 43.68	607.06
Roberge et Fils Inc.	Fournitures d'entretien	88.03
Quinc. Palmarolle Inc.	Fournitures d'entretien	44.69
Soc. Canadienne postes	Média poste	57.47
Claude Bourque (petite caisse)	Frais de poste	2.20
Johanne Shink	Frais de poste	60.02
Station du Coin Enr.	Essence – patinoire	23.72
Visa Desjardins	Crédit	-574.94
Rec. Gén. du Canada	Licence de radio – Pompiers	82.00
Asp. Pompes La Sarre	Produits d'entretien	197.17
Les Marchés Tradition	Fournitures d'entretien	4.59
Alarme La Sarre Inc.	Contrat de service – Aqueduc	189.71
Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette – Février 2019	2 484.06
9252-9783 Québec Inc.	Abrasif – Déneigement : 75.88 Déneigement – 3e vers. : 29 374.86	29 450.74
WSP	Projet – Aqueduc municipal	2 575.44
Lanoix & Larouche	Entretien fournaise	1 921.81
Plomberie Camirand	Installation d'une 2e pompe	2 857.22
Chantal Gaumond	Entretien mensuel	96.72
Galarneau Ent. Général	Projet – Aqueduc municipal	10 205.19
Enviro Abitibi	Services techniques	4 965.48
	TOTAL	**73 436.48$**

SALAIRES

Johanne Shink	4 792.88	Nancy Shink	2 692.16
Réjean Breton	176.71	Sonia Rivard	176.71
Claude Bourque	176.71	Henri Bourque	535.16
Serge Marquis	176.71	Francine Lehouiller	176.71
Luc Adam	176.71	Chantal Gaumond	201.16
		TOTAL	**9 281.62$**

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C1900041	Hamster/Buro Concept	Fourniture de bureau	326.60
C1900042	Jean-Guy Pigeon	Réparation souffleuse	93.48
C1900043	André Carbonneau	Entretien de ponceau	310.43

Le 5 mars 2019

C1900044	Canadian Tire	Fournitures – pompiers	327.45
C1900045	René Bélanger	Déneigement des cours	1 187.50
C1900046	Ghislain Proulx	Ent. Patinoire+déneigement	459.00
C1900047	Techni-Lab	Test d'eau	631.79
C1900048	Incendie La Sarre	Remplissage cylindres	66.00
C1900049	CIA informatique	Soutien technique	140.85
C1900050	Asp. Pompes La Sarre	Produits d'entretien	32.18
C1900051	Alarme La Sarre	Système alarme – pompiers	209.83
C1900052	Entreprise J.L.R. Inc.	Cueillette – Janvier 2019	2 484.06
C1900053	9252-9783 Qc. Inc.	Abrasif – Déneig. Chemins	999.13
C1900054	Pascal Paquette	Fournitures - pompiers	123.70
C1900055	Ministre des Finances	Av. Sociaux – Soc. Hist.	154.48
C1800056	Ministre des Finances	CNT 2018 – Soc. Hist Arch	2.38
C1800057	***ANNULÉ***		
C1800058	***ANNULÉ***		
		TOTAL	**7 548.86**

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
M0180151	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 964.53
M0180152	Hydro-Québec	CLSC, biblio, fermières, etc.	444.78
M0180153	Hydro-Québec	Garage, pompiers	490.68
M0180154	Bell mobility	Cellulaire - pompiers	32.95
M0180155	Hydro-Québec	Aqueduc	176.30
M0180156	Receveur Général	DAS – Décembre 2018	1 155.51
M0180157	Ministre des Finances	DAS – Décembre 2018	2 523.89
M0180158	CNESST	CSST 2018	19.96
M0180159	Télébec	Corporation municipale	723.29
M0180160	Télébec	Aqueduc	97.43
M0180161	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	32.47
M0180162	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	117.49
M0180163	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	1 291.64
M0180164	Caisse Desjardins	Frais Bancaire	81.82
M0180165	Caisse Desjardins	Frais SPC	15.00
M0180166	Ministre des Finances	Frais – Soc. Hist. + Arch.	20.49
M0180167	Bell mobility	Cellulaire - Pompiers	0.99
M0180168	Caisse Desjardins	Frais SPC	15.00
M0180169	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	1 981.01
M0180170	Caisse Desjardins	Frais bancaire	89.33
M0180171	Ministre des Finances	Avantages sociaux 2017	102.46
M0180172	Caisse Desjardins	Frais SPC	15.00
M0180173	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	2 397.09
M0180174	Caisse Desjardins	Frais bancaire	87.18
M0180175	Caisse Desjardins	Régul - Marge de crédit	350 000.00
M0180176	CNESST	CSST 2018	100.25
M0180177	Caisse Desjardins	Frais SPC	59.10
M0180178	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	2 668.17
M0180179	Caisse Desjardins	Frais bancaire	79.01
M0180180	Caisse Desjardins	Frais SPC	42.90
M0180181	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	2 610.30
M0180182	Caisse Desjardins	Remb. - prêt #2	15 339.77
M0180183	Caisse Desjardins	Frais bancaire	73.12
M0180184	Receveur Général	Avantages sociaux 2017	72.62
M0180185	Caisse Desjardins	Frais SPC	43.80
M0180186	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 033.68
M0180187	Caisse Desjardins	Frais bancaire	95.17
M0180188	Ministre des Finances	DAS-Juin 2018 – Soc.hist	5.32
M0180189	Receveur Général	DAS-Juin 2018 – Soc. Hist.	2.74
M0180190	Caisse Desjardins	Frais SPC	37.50
M0180191	Caisse Desjardins	Frais app. Numéraire	0.02

Le 5 mars 2019

M0180192	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 268.20
M0180193	Caisse Desjardins	Régul - Marge de crédit	75 000.00
M0180194	Caisse Desjardins	Frais bancaire	69.43
M0180195	Caisse Desjardins	Frais SPC	42.90
M0180196	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 106.68
M0180197	Caisse Desjardins	Frais bancaire	95.75
M0180198	Ministre des finances	Intérêts - SQ - 2018	67.30
M0180199	Caisse Desjardins	Frais SPC	41.40
M0180200	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 657.70
M0180201	Caisse Desjardins	Frais bancaire	67.58
M0180202	Hydro-Québec	Centre communautaire	339.48
M0180203	Caisse Desjardins	Frais SPC	26.70
M0180204	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 239.49
M0180205	Caisse Desjardins	Frais bancaire	107.20
M0180206	Bell mobility	Cellulaire - Pompiers	32.95
M0180207	Bell mobility	Cellulaire - Pompiers	32.95
M0180208	Hydro-Québec	Aqueduc	214.50
M0180209	Caisse Desjardins	Frais SPC	43.50
M0180210	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	3 751.30
M0180211	Caisse Desjardins	Intérêts – Prêt autopompe	2 522.55
M0180212	Caisse Desjardins	Frais bancaire	88.58
M0180213	Caisse Desjardins	Régul - Marge de crédit	75 000.00
M0180214	Caisse Desjardins	Frais SPC	15.00
M0180215	Caisse Desjardins	Frais app. Numéraire	0.02
M0180216	Caisse Desjardins	Intérêts - Marge de crédit	4 143.63
M0180217	Caisse Desjardins	Frais bancaire	66.83
M1900001	Hydro-Québec	Centre communautaire	2 141.35
M1900002	Bell mobility	Cellulaire – Pompiers	32.95
M1900003	Ass. Chefs pompiers	Cotisation annuelle	304.68
M1900004	Télébec	Aqueduc	97.43
M1900005	Télébec	Corporation municipale	727.58
M1900006	Hydro-Québec	Garage, pompiers	491.25
M1900007	Hydro-Québec	Éclairage public	347.31
M1900008	Hydro-Québec	Biblio, fermières, CLSC, etc.	446.88
M1900009	Ultima	Assurances 2019	13 103.00
M1900010	Johanne Shink	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900011	Nancy Shink	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900012	Henri Bourque	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900013	Serge Marquis	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900014	Sonia Rivard	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900015	Réjean Breton	Séances – Janvier 2019	30.00
M1900016	Francine Lehouiller	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900017	Luc Adam	Séances – Janvier 2019	30.00
M1900018	Claude Bourque	Séances – Janvier 2019	60.00
M1900019	Caisse Desjardins	Frais SPC	15.00
M1900020	Caisse Desjardins	Intérêts – Marge de crédit	3 503.29
M1900021	Caisse Desjardins	Frais bancaires	65.03
		TOTAL	**584 937.13$**

R19-03-025 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén./Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan ……...

Adopté.

8- RÉSOLUTIONS DIVERSES

Aqueduc – Techni-Lab – Répondants en cas d'urgence

R19-03-026 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, monsieur Jean-Gabriel Grenier, technicien de l'entreprise Enviro Abitibi, soit nommé comme premier répondant, que madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.-très. de la Municipalité de Gallichan soit nommée comme deuxième répondante et que monsieur Claude Bourque, conseiller soit nommé comme troisième répondant en cas d'urgence pour être avisé d'une appréciation non-potable d'un échantillon, en dehors des heures d'ouverture, fin de semaine et jours fériés par la firme Techni-Lab.

Adopté.

Voirie – Contrat de nivelage – Appels d'offres

R19-03-027 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la procédure d'appels d'offres pour un contrat de nivelage sur une période de cinq ans, soit de 2019 à 2023 inclusivement. Les personnes intéressées à soumissionner pourront le faire par l'entremise du site électronique d'appels d'offres.

Adopté.

Voirie – Contrat de déneigement – Appels d'offres

R19-03-028 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la procédure d'appels d'offres pour un contrat de déneigement pour une période de cinq ans, soit de 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 inclusivement. Les personnes intéressées à soumissionner pourront le faire par l'entremise du site électronique d'appels d'offres.

Adopté.

Voirie – Abat-poussière

R19-03-029 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan accepte la soumission de RM Entreprises pour 88 000 Litres de calcium liquide au montant de 34 760.$ (excluant les taxes) parmi les deux soumissions reçues considérant que celui-ci est le plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté.

Formation des pompiers volontaires

Considérant que madame Sonia Rivard est en conflit d'intérêt, elle s'abstient pour cette décision.

R19-03-030

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaire ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Gallichan désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Gallichan prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté.

MRC d'Abitibi-Ouest – Rapport annuel d'activités 2018

R19-03-031

Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte le rapport annuel d'activités incendie 2018 tel que présenté par notre directeur du service de sécurité incendie de Gallichan et que celui-ci soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté.

Le 5 mars 2019

Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

R19-03-032

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné le 5 février 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement était disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE le présent règlement soit adopté conformément à ce qui suit :

Article 1 : **Titre**
Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : **Préambule**
Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : **Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)**

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 387728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée à la suite d'une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la *Loi sur les compétences municipales.*

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 En cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4 : **Application du règlement**
L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5 : **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____
Dir.gén./Sec.trés. Maire

CNESST – Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

R19-03-033 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes selon les normes de la CNESST.

Adopté.

Club les Retraités de l'Île de Gallichan – Demande de commandite

R19-03-034 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de commanditer les photocopies ainsi que des articles promotionnels dans le cadre de la Francofête-Tourismots qui se tiendra à Gallichan le 25 mars prochain à 10h00 au 207, chemin de la Rivière Ouest.

Adopté.

Recyclo-Nord – Cotisation annuelle

R19-03-035 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise le versement de 25.$ à titre de membre corporatif à Recyclo-Nord Inc. pour l'année 2019.

Adopté.

Vacances – Secrétaire-trésorière adjointe

R19-03-036 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal de Gallichan autoriser les vacances de madame Nancy Shink, secrétaire-trésorière adjointe pour deux semaines soit du 4 au 15 mars 2019 inclusivement.

Adopté.

Inspecteur municipal – Adhésion à la COMBEQ

R19-03-037 Il est proposé par madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Claude Bourque et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, la municipalité de Gallichan accepte de payer le 1/5 des frais d'adhésion à la COMBEQ pour l'inspecteur municipal, ce qui représente un montant de 75.$ (plus les taxes) pour la portion de la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

Commission des loisirs – Vaisselles

R19-03-038 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise la commission des loisirs de Gallichan à utiliser la vaisselle du centre communautaire lors de l'activité de la fête des Neiges qui aura lieu le 9 mars prochain au club les Chevaliers d'Iberville.

Adopté.

Club les Retraités de l'Île de Gallichan – Demande de commandite

R19-03-039 Il est proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte de commanditer l'équivalent de 5 sacs d'articles promotionnels dans le cadre de la fête des neiges qui aura lieu le 9 mars prochain au club les Chevaliers d'Iberville.

Adopté.

Bibliothèque – Demande de subvention

R19-03-040 Il est proposé par monsieur Claude Bourque, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise le versement de 1 350.$ ce qui représente 50% du montant prévu au budget pour l'année 2019.

Adopté.

9- RAPPORT DES COMITÉS

Voirie
Monsieur Serge Marquis mentionne qu'il n'y a rien de spécial mais qu'il y a beaucoup de neige.

Loisirs
Madame Sonia Rivard mentionne qu'elle travaille actuellement à préparer le projet pour espaces verts avec la collaboration de Mme Julie Mainville, agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest pour que celui-ci soit déposé au plus tard le 19 avril prochain.

Aqueduc
Monsieur Claude Bourque informe les membres du conseil que les tests d'eau sont conformes.

Différents dossiers
Monsieur Henri Bourque, maire fait un compte-rendu des différents dossiers de la Municipalité au cours du dernier mois.

AVIS DE MOTION
. Aucun avis de motion.

10- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine ***séance ordinaire*** du conseil municipal aura lieu mardi le 02 avril 2019 à 19h00.
Une ***séance de travail*** aura lieu mardi le 19 mars 2019 à 19h00.

11- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Roy, citoyen prend des renseignements concernant la procédure d'appels d'offres pour le contrat de nivelage et le contrat de déneigement.

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

R19-03-041 La séance est levée à 20h35 sur une proposition de monsieur Claude Bourque appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

_____ _____
Maire Dir. Gén. / Sec.-très.